

Direction des Routes et des Ports

Service Maîtrise d’Ouvrage

Pôle Foncier Procédure et Domaine Public

**PORT DE LA REDONNE**

**Appel à projet**

Installation d’une activité de nature commerciale :

Camion de restauration rapide

Le pétitionnaire doit préciser son offre commerciale et joindre les pièces justificatives citées à la fin du document.

|  |
| --- |
| **Présentation de l’Entreprise**  |
| - Nom de l’entreprise :-Nom, prénom du responsable :- Adresse :- N° de téléphone :- Adresse électronique :- Date de création et statut juridique de l’entreprise: - Nombre de salariés :- Organisation de l’Entreprise :- Activités déjà exercées :- Formation du personnel (diplômes, CV...) :- Autres informations précisées par le pétitionnaire : |

|  |
| --- |
| **Description précise du fonctionnement de l’activité de restauration rapide** |
| - Modalités d’organisation de l’activité  (préciser le nombre de personnes dédiées) :- Autres informations précisées par le pétitionnaire : |
|  |
| **Description précise du véhicule** |  |
| - Dimensions (l x L) et marque:- Nom et immatriculation :- Motorisation :- Autres caractéristiques précisées par le pétitionnaire : |  |

Le candidat peut développer et mettre en valeur d’autres caractéristiques de son projet :

Calendrier prévisionnel du choix d’affectation :

- Date limite de réception des candidatures : 18 avril 2018 à 16 h 00

- Date limite maximale d’attribution : 1er mai 2018

Pièces jointes :

- Règlement particulier de police du port de de la Redonne

- Plan de situation du commerce ambulant

Pièces à fournir :

- Extrait KBIS datant de moins de deux mois

- Attestation d’assurance couvrant les risques liés à l’activité et les dommages causés aux ouvrages du port, le renflouement et l’enlèvement de l’épave en cas de naufrage dans les limites du port ou par atteinte au plan d’eau par pollution du port.

- Copie des diplômes en lien avec l’activité proposée

- Copie carte grise et éventuellement dernier contrôle technique du véhicule

- Carte permettant l’exercice d’une activité commerciale ou artisanale ambulante en cours de validité ou justifier que l’activité est exercée exclusivement dans la commune de la Redonne (Art. L.123-29 à L.123.31 du code du commerce)